

Ecrit par le 22 novembre 2024

Région Sud : 46 gardes régionaux pour protéger les massifs du Vaucluse



Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, [Renaud Muselier](#), président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a remis les blasons à la nouvelle promotion de la garde régionale forestière. Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse.

« Depuis 5 ans, les pompiers peuvent compter sur notre entière mobilisation pour mener la 'guerre du feu' à leurs côtés, rappelle [Renaud Muselier](#), président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France. Avec la garde régionale forestière, nous avons voulu mettre en place une véritable force de frappe contre les incendies de forêt et nos 185 gardes régionaux en sont un maillon essentiel »

Ecrit par le 22 novembre 2024

En première ligne de la guerre du feu

Avec la prolifération des 'mégafeux' partout en Méditerranée, la garde régionale forestière est un dispositif essentiel pour lutter contre les incendies. Mise en place par la [Région Sud](#), deuxième région la plus boisée de France avec 1,6M d'hectares, la garde est déployée tout l'été sur le territoire en soutien de la sécurité civile. Elle se compose de jeunes âgés de 18 à 25 ans, formés par des professionnels du feu et connectés aux sapeurs-pompiers et aux comités communaux des feux de forêt ([CCFF](#)) au sein des parcs et espaces naturels de la région Sud.

Jeudi 30 juin, afin de marquer officiellement la fin de leur formation, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de régions de France, [François de Canson](#), vice-président en charge du développement économique de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques majeurs, [Ludovic Perney](#), vice-président en charge de la jeunesse, des sports et de la vie étudiante, ainsi que [Jacqueline Bouyac](#), vice-présidente et présidente du parc naturel régional du Ventoux et de la Cove, ont remis les blasons aux 185 nouveaux gardes régionaux de la promotion Amiral Augier.

A cette occasion, le Vice-Amiral, Patrick Augier et Gilles Allione, ancien président [CCFF du Var](#), ont reçu la médaille d'honneur de la Région Sud pour leur engagement lors de la crise sanitaire et leurs actions dans la guerre du feu, notamment lors du mégafeu du Massif des Maures en 2021.

Parmi les 185 nouveaux gardes régionaux, 46 protégeront les massifs du Vaucluse, dont 5 gardes régionaux déployés dans le pays de Sorgues, 24 mobilisés au parc naturel régional du Lubéron et 17 au parc naturel régional du Ventoux.

Ecrit par le 22 novembre 2024



Feu de broussailles à Cairanne durant l'été 2020 © Com Sdis Vaucluse

Prévenir les risques grâce à la garde régionale forestière

Créée en 2018, la garde régionale forestière s'inscrit dans le plan climat régional et dans le dispositif 'guerre du feu', afin de préserver les milieux naturels et de prévenir les risques d'incendies. En 2022, la Région Sud y a consacré près de 1,2M €.

La garde régionale forestière a pour mission de : développer la culture du risque d'incendie ; renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, information, sensibilisation et surveillance ; venir en appui des dispositifs de surveillance.

Avant de prendre leurs fonctions dans les différents massifs de la région Sud, les volontaires qui composent la garde suivent plusieurs formations qualifiantes. Dans un premier temps, il s'agit d'une formation théorique autour de la forêt et de ses acteurs. Après ce premier rendez-vous, ils suivent une formation de terrain personnalisée, afin de se familiariser avec leur futur environnement, puis une formation au premier secours, labellisée PSC1. Enfin, leur parcours de formation s'achève par l'apprentissage des bases de communication et de cartographie, au lycée Agricole de Valabre.

Trois principes pour mener la guerre du feu

Pour éviter les drames humains et préserver l'environnement, la Région Sud a engagé plus de 4M € par

Ecrit par le 22 novembre 2024

an depuis 2016. Cette année, 1,5M€ supplémentaire ont été investi dans le dispositif 'guerre du feu'. Récemment, la Région Sud a renforcé sa stratégie en faveur de la gestion patrimoniale forestière. Inscrite dans le plan climat régional '[Gardons une COP d'avance](#)', cette stratégie s'articule autour de trois principes : prévenir, combattre, reconstruire.

'Grand Site La Fontaine de Vaucluse' : dévoilement du logo et de la carte éco-patrimoniale

Écrit par le 22 novembre 2024



Depuis 2019, le **Grand Site en projet de Fontaine de Vaucluse** a rejoint le réseau des Grands Sites en visant l'obtention du label Grand Site de France qui regroupe plus de 47 Grands sites en France. Le projet avance à grands pas avec le dévoilement de l'identité graphique et de la carte éco-patrimoniale.

'Grand Site en projet La Fontaine de Vaucluse'

L'opération 'Grand site' s'inscrit dans une démarche de préservation des lieux, du patrimoine bâti et de protection de l'environnement. Il s'agit d'un projet de territoire autour d'une vallée close des sites emblématiques tels que la Sorgue, les Monts de Vaucluse, le gouffre de Fontaine de Vaucluse, le partage des eaux, le mur de la peste et un riche patrimoine bâti. Le territoire a été baptisé lors de l'inspection des Grands Sites et des paysages 'Grand Site La Fontaine de Vaucluse'.

L'opération 'Grand site' a reçu un avis favorable en commission supérieure des 'Sites, perspectives et

Ecrit par le 22 novembre 2024

paysages'. Le périmètre a été validé par l'inspecteur des Grands sites et marque le lancement officiel de l'opération 'Grand Site La Fontaine de Vaucluse'. Le projet de territoire est porté par la [CCPSMV](#) (Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) et l'agglomération [Luberon Monts de Vaucluse](#), en partenariat avec 5 communes : Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, Saumane-de-Vaucluse, Cabrières d'Avignon, L'Isle sur la Sorgue.

Le cartouche : signature identitaire

Dans le cadre du réseau Grand site de France, la création d'un cartouche est nécessaire pour valoriser les sites emblématiques, labellisés ou non. Le cartouche est la signature identitaire de chaque Grand Site et est déclinée suivant les recommandations du Réseau des Grands sites de France. Avec la reprise d'éléments emblématiques de son paysage, et en concertation avec les membres de l'OGS, le cartouche a été créé par l'agence de communication du Réseau des Grands Sites de France : l'Agence Panama. Le cartouche est déclinable sur les supports de communication et sur le Territoire de l'OGS suivant la recommandation du réseau RGSF et de la gouvernance de l'OGS.



Le cartouche est transmis pour validation au Ministère en charge des Sites et au Réseau des Grands Sites de France qui vérifient sa conformité au modèle commun et à l'esprit de la collection et s'assurent que la couleur choisie pour le fond n'est pas déjà utilisée pour un autre cartouche ou le logo du RGSF. Il est ensuite formellement adopté par les instances décisionnaires du Grand Site. Le gestionnaire du Grand Site de France dépose ensuite son cartouche à l'INPI en tant que marque.



variante noir tramé 65% pour N/B



variante blanc sur fond transparent

Écrit par le 22 novembre 2024

Une carte éco-patrimoniale à 10 000 exemplaires

La carte éco-patrimoniale n'est pas une carte touristique, c'est une carte de découverte des patrimoines et les règles essentielles pour pratiquer un tourisme responsable. Elle donne des clés de lectures aux visiteurs pour découvrir le 'Grand site' : ses paysages ; son patrimoine (naturel, culturel, bâti, immatériel) et sa richesse. La carte permet également d'offrir une vision attrayante de l'ensemble du périmètre et sensibiliser les publics aux richesses locales. « C'est un véritable outil pour orienter et mieux gérer les flux touristiques en invitant les visiteurs à élargir leur périmètre de découverte du territoire : départ de randonnée, vélo route, voies vertes, patrimoine bâti, château, musées et villages, etc. »

D'une part, elle contient les informations réglementaires, numéros d'informations, d'urgences et organismes pour s'informer sur la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques (accès aux massifs en période estivale, navigation sur la Sorgue, la pêche, etc.). D'autre part, elle renvoie également les offices du tourisme pour permettre aux visiteurs d'obtenir les informations nécessaires au bon déroulement de leur séjour, activités et immersion en pleine nature. Suite à un appel d'offre, c'est l'agence de communication [La Vache noire sud](#) à Robion qui a été retenue pour la création de cette carte. Éditée à 10 000 exemplaires, elle sera disponible début juillet dans les offices de tourisme, collectivités, associations et partenaires.

Le logotype Grand Site de France

Élément symbolique du logo, l'emblème 'site classé' caractérise la politique de protection des monuments naturels et des sites. Il symbolise un objectif d'appareil photographique. On retrouve la mention « Grand Site de France » qui encadre l'emblème, disposée au-dessus et en dessous.



Les animations de cet été

Afin de sensibiliser et faire connaître le périmètre et les enjeux de l'opération 'Grand site', la CCPSMV propose de nombreuses animations. Parmi ces dernières : jeu de piste au Thor les 13 juillet, 27 juillet et 10 août et jeu de piste à Châteauneuf de Gadagne les 20 juillet, 3 août et 10 août. Dans le cadre des rendez-vous nature en Vaucluse, le CPIE de Vaucluse propose la balade 'La Sorgue côté Jardin de Pétrarque' à Fontaine-de-Vaucluse les 23 juillet, 30 juillet, 6 août, 13 août et 20 août. Cet été, lancement de la balade sur le 'Patrimoine culturel et environnemental à Cabrières d'Avignon', les 25 août et 17 septembre en collaboration de l'office de tourisme Luberon Cœur de Provence.

Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : une nouvelle station d'épuration à Châteauneuf-de-Gadagne



La Communauté de communes [Pays des Sorgues Monts de Vaucluse](#) vient d'inaugurer la nouvelle station d'épuration de la commune. Ce projet a nécessité 12 mois de travaux et entend répondre aux nouvelles normes réglementaires de traitement des eaux usées.

La nouvelle station d'épuration de Châteauneuf-de-Gadagne augmente la capacité de traitement des eaux usées à 5 600 Équivalent-Habitant (ndlr : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration), contre 3 800 précédemment. Coût global du projet : 2,32M€, financé à hauteur de 1,92M€ par la Communauté de communes et 400 000€ par le Département de Vaucluse. L'âge avancé de l'installation existant jusqu'alors, l'état vieillissant des

Écrit par le 22 novembre 2024

équipements électro mécanique et la capacité hydraulique de traitement, ont été autant de facteurs à l'origine de ce projet de création.

Performance et environnement

Cette nouvelle station d'épuration traite les effluents du périmètre de [Châteauneuf-de-Gadagne](#) en intégrant l'accroissement démographique estimé pour les 30 prochaines années. Les équipements de nouvelle génération permettent de mieux gérer le processus de traitement afin de répondre aux exigences concernant la qualité des rejets au milieu naturel. La filière de traitement proposée pour ce type d'ouvrage est une filière classique dite de 'boues activées'. Cette dernière utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. La station d'épuration comprend un bassin d'aération de 1 150m³ et un bassin clarificateur de 450m³, plus des ouvrages annexes et des locaux techniques d'exploitation.

Un bassin de pollution indispensable

Une étude d'impact a mis en évidence la nécessité de construire un bassin de pollution avant la station d'épuration. Ce type d'ouvrage ne pouvant être construit sans augmenter la capacité hydraulique de la station d'épuration existante, il était nécessaire de grouper les deux opérations. Le bassin de pollution a pour but de retenir la fraction la plus polluée des eaux par temps de pluie avant de la restituer à la station d'épuration. En effet, lors d'un épisode pluvieux, la station d'épuration n'est pas en mesure de traiter le débit de pointe engendré par les eaux claires parasites (ndlr : eaux qui transitent dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir). Pour préserver le milieu naturel, le premier flot d'eaux usées, dont la charge polluante est très élevée, est dirigé vers le bassin de pollution. Il permet le stockage de 200 m³ d'effluent supplémentaires avant déversement par temps de fortes intempéries.

Autre particularité, la nouvelle station d'épuration dispose d'une zone de dissipation végétalisée : une fois les eaux traitées au niveau du bassin de décantation ou clarificateur, elles passent par cette zone avant d'être rejetées dans le Canal du Moulin. La station d'épuration est opérationnelle depuis le 12 janvier dernier.

L'inauguration s'est déroulée en présence notamment de Pierre Gonzalvez, président de la CCPSMV (Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse), Philippe Roux, vice-président délégué à l'assainissement des eaux usées, et Etienne Klein, maire de Châteauneuf-de-Gadagne. © CCPSMV